

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 6 juin 2023 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire	Réjean Rajotte
Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter le projet de Règlement soumis à la consultation publique mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 3 mai 2023.

2 Consultation sur le projet de Règlement numéro 605-2023 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P »

2.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P.

2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Les citoyens présents ont posé des questions sur le projet, mais aucune question ou commentaire qui concerne le Règlement dans son ensemble ou en partie.

3 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation du projet de Règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 28.

La directrice générale et
greffière-trésorière,



Micheline Martel, OMA

Le maire,



Réjean Rajotte